



ENQUÊTE PUBLIQUE

Article 24 et 26 du Décret wallon du 06 février 2014 relatif à la voirie
Demande de modification de voirie (régularisation)

Modification d'un tronçon du chemin n°1 (rue de la Tannerie) à Floreffe (Franière) - Régularisation.

Le Collège communal fait savoir qu'une enquête publique est organisée dans le cadre d'une demande de régularisation de la modification de la voirie du chemin n°1 (rue de la Tannerie) à Floreffe (Franière) à hauteur de la parcelle cadastrée section A n°216Z3.

L'enquête publique est organisée en application des articles 12, 24, 25 et 26 du Décret wallon du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

- Date d'ouverture de l'enquête : 28 février 2022
- Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Maison communale, rue E. Romedenne 11 à Floreffe, le 30 mars 2022 à 11 h 00
- Les observations écrites datées et signées peuvent être adressées au : Collège communal, rue E. Romedenne 9, 5150 Floreffe

Le dossier peut être consulté, moyennant prise de rendez-vous au préalable, à l'administration communale de Floreffe au n°11 rue Emile Romedenne (bureaux Urbanisme) à partir de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 heures et les samedis ou en soirée sur rendez-vous pris auprès de M. Kaisin, chef de service, 081/44.71.24 ou par mail urbanisme@floreffe.be.

Les réclamations ou observations orales peuvent être formulées le 30 mars 2022 de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Romedenne.

Des explications techniques peuvent être fournies durant toute la durée de l'enquête publique auprès de Monsieur Alain KAISIN, responsable du service urbanisme - tél. 081/44.71.24 ou auprès de Mme Vanessa ORY et M. David PYNNAERT agents administratifs au service urbanisme, tél. 081/44.89.06 ou 081/44.71.25.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Floreffe, le 21 février 2022

Pour le Collège communal,

La Directrice générale f.f.
(s) Stéphanie Denis

Le Bourgmestre
(s) Albert Mabilie